



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

très haut débit

Question écrite n° 77223

## Texte de la question

M. Jacques Valax attire l'attention de M. le ministre de l'espace rural et de l'aménagement du territoire sur le très haut débit pour tous. L'espace rural représente aujourd'hui 70 % du territoire, plus de 14 millions d'habitants, plus de 4 millions de foyers et un quart de l'industrie française avec tous les emplois qui y sont liés. Le fonds national pour la société numérique qui vient d'être créé dispose de 4,5 milliards d'euros. Il souhaiterait donc connaître les modalités d'utilisation de ce fonds notamment dans le département du Tarn.

## Texte de la réponse

La région Midi-Pyrénées a mis en oeuvre une politique d'aménagement numérique de son territoire, convergeant ainsi vers l'objectif déterminé par le Gouvernement : assurer l'accès au très haut débit pour tous d'ici à 2025, 70 % de la population devant être couverte en 2020. Pour garantir le déploiement de ce programme, l'État va apporter sa contribution concrète dans le cadre du grand emprunt national : sur 35 Md d'emprunt, 4,5 Md sont affectés au fonds pour la société numérique, soit 2,5 Md pour les usages et 2 Md pour les infrastructures, dont 1 Md pour soutenir les projets des opérateurs en zone dense, 250 MEUR pour le développement d'un satellite permettant une connexion très haut débit, et 750 MEUR pour un soutien des projets des collectivités. Ces 750 MEUR constituent un premier apport au fonds d'aménagement numérique des territoires, que de nouvelles ressources doivent renforcer, une mission d'étude a été confiée par le Gouvernement au sénateur Hervé Maurey sur ce sujet. Le Premier ministre a indiqué, le 18 janvier 2010, que les projets de collectivités qui s'inscriront au sein du programme national, en complémentarité avec ceux des opérateurs, pourront bénéficier d'un cofinancement au titre des investissements d'avenir, sous réserve de s'inscrire au sein des schémas directeurs territoriaux prévus par la loi relative à la lutte contre la fracture numérique du 10 décembre 2009. Je vous engage à soutenir l'émergence d'un projet d'aménagement numérique pour le très haut débit qui s'inscrive dans les objectifs déterminés par les instances régionales de concertation coprésidées par le préfet de région et le président de la collectivité régionale, et qui respecte les règles établies dans le cadre du schéma directeur numérique en cours d'élaboration. Les projets de réseaux d'initiative publique issus de cette procédure feront l'objet d'un avis rendu par le préfet de région en préalable d'un examen par le comité de gestion national du fonds d'aménagement numérique des territoires.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Valax](#)

**Circonscription :** Tarn (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 77223

**Rubrique :** Télécommunications

**Ministère interrogé :** Espace rural et aménagement du territoire

**Ministère attributaire :** Espace rural et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 20 avril 2010, page 4404

**Réponse publiée le** : 22 juin 2010, page 7031